

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance spéciale du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le lundi 24 mars 2003 à 19h00, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel Tartre.

Étaient présents: monsieur le maire, Michel Tartre, mesdames les conseillères, Linda McGrail et Gisèle Péladeau, messieurs les conseillers, Jacques Montesano, Jacques Sirois, Daniel Lauzon et Serge Roy, ainsi que la directrice générale, madame Manon Bernard.

Chacun des membres du Conseil présents reconnaît que l'avis de convocation de la présente séance a été signifié par le greffier, le 20 mars 2003, à tous les membres du conseil municipal, tel que requis par le Code municipal, de même qu'aux membres du Conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

2003-03-67 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère, Gisèle Péladeau, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu d'approuver l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2003-03-68 9101-9596 QUÉBEC INC. – DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT – LOTS 2,745,948 ET 2,911,753 (MILLÉNIUM) - APPROBATION

Il est proposé par le conseiller, Jacques Sirois, appuyé par le conseiller, Daniel Lauzon et résolu que le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot approuve la demande de permis de lotissement de la compagnie 9101-9596 Québec inc., pour la subdivision des lots 2,745,938 et 2,911,753, tel que présenté au plan préparé par Roger Trudeau, arpenteur-géomètre, en date du 7 janvier 2003.

La présente approbation est assujettie aux conditions suivantes :

- Que le propriétaire s'engage à céder gratuitement à la Municipalité l'assiette des voies de circulation montrées sur le plan;
- Que le propriétaire verse à la Municipalité, à des fins de parcs, terrains de jeux et d'espaces naturels, une somme représentant 10% de la valeur du site;

L'inspecteur en bâtiment est autorisé à délivrer le permis de lotissement dès que le propriétaire aura accomplie les conditions mentionnées précédemment.

ADOPTÉE

2003-03-69 APPEL D'OFFRES DG2003-01 – TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT INTÉRIEUR ET RÉNOVATIONS EXTÉRIEURES DE L'HÔTEL DE VILLE - ADJUDICATION

Considérant que la Municipalité a procédé à un appel d'offres public pour les travaux de réaménagement intérieur et rénovations extérieures de l'hôtel de ville;

2003-03-69 ... suite

Considérant que les soumissions ont été ouvertes le 14 mars 2003;

Considérant que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions;

Considérant la recommandation de la directrice générale;

Il est proposé par la conseillère, Linda McGrail, appuyé par la conseillère, Gisèle Péladeau et résolu que le contrat pour les travaux d'aménagement intérieur et de rénovations extérieures de l'hôtel de ville soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit la Cie de Construction Relève inc., au montant de 277,678.77 \$ plus taxes, suivant les documents d'appel d'offres et sa soumission du 14 mars 2003; le tout puisé à même le fonds général, le fonds réservé et le surplus libre non autrement approprié. Le contrat est à prix forfaitaire.

ADOPTÉE

2003-03-70

APPEL D'OFFRES DG2003-02 – FOURNITURE D'AMEUBLEMENT POUR L'HÔTEL DE VILLE - ADJUDICATION

Considérant que la Municipalité a procédé à un appel d'offres par invitation pour la fourniture d'ameublement pour l'hôtel de ville;

Considérant que les soumissions ont été ouvertes le 6 mars 2003;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions;

Considérant la recommandation de la directrice générale;

Il est proposé par le conseiller, Daniel Lauzon, appuyé par la conseillère, Linda McGrail et résolu que le contrat pour la fourniture d'ameublement pour l'hôtel de ville soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie 2867-5288 Québec inc. (Cogestam Aménagement corporatif), au montant de 25,871 \$ plus taxes, suivant les documents d'appel d'offres et sa soumission du 28 février 2003. Le contrat est à prix unitaire.

ADOPTÉE

2003-03-71

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère, Linda McGrail, appuyé par le conseiller, Jacques Montesano et résolu de lever la séance à 19h10.

ADOPTÉE

Manon Bernard
Directrice générale

Michel Tartre
Maire

/vc

